DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260427-2026_037-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 21 avril 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-SIX en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, M PERAN Emmanuel, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER Alain, Mme SENAMAUD Corinne, M FAYE Christian, Mme LEBRETON Nadine, M GENDRON Claude, Mme MINIER Céline, M PARAVISINI Bruno, Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, M GUEGAN Sébastien, Mme DUPONT Liliane, M AGOYER Rodolphe, Mme DANDIN Natahalie, M RAVAILLER Michel, Mme CUPIF Angélique, M MAUDET-CARRION Richard, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, M ORAIN Damien, Mme JOUAULT Claire, M DONVAL Florian, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Excusé : Mme SANCEAU Fanja donne pouvoir à Mme QUENACH DE QUIVILLIC

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M Péran

***

Délibération 2026-037 – Finances – Remboursement d'un sinistre sur voirie

Un usager de la voirie nous a sollicité à la suite d'une chute de branche sur son véhicule stationné au n°1 rue Pierre Nicolet. Les faits se sont déroulés le jeudi 23 octobre 2025, lors de fortes bourrasques d'environ 80km/h (vigilance jaune)

Après étude de la situation, il apparaît que la commune ne peut prouver de façon certaine l'état des arbres de la rue citée le jour de l'incident. Les vents n'étant pas suffisant pour avoir fait l'objet d'un classement en vigilance orange par Météo France, il est proposé de rembourser les frais de réparation du véhicule, son hayon de coffre ayant été impacté.

Considérant l'exposé de Mme BLOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ (25 POUR, 1 CONTRE de M Ravailler, 1 ABSTENTION de M Fevrier), décide de :
. AUTORISER Madame la Maire à ordonnancer un virement d'un montant de 1 835.76€ au pétitionnaire.
. DIRE que ce virement ne pourra être demandé que sur présentation de la facture à l'état payée par le pétitionnaire.

Le Secrétaire de séance
M Emmanuel PERAN

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL